

2BM TYRES

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros

Siège social : 20 boulevard du Havre 95220 Herblay

894 132 554 RCS Pontoise

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le premier juillet,

A neuf heures,

Les associés de la société 2BM TYRES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au 20 boulevard du Havre 95220 Herblay, sur convocation faite par le Président adressée à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Mohamed BENAYAD,
titulaire de 1.000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- Monsieur Abed MAHDJOUR,
titulaire de 1.000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 2.000 actions sur les 2.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mohamed BENAYAD, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Abed MAHDJOUR est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le rapport du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

BN

MA

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification de l'objet social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier l'objet social à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« Article 2. Objet

La Société a pour objet : Toute mécanique automobile. Vente, montage et démontage de pneumatiques pour véhicule automobile. Climatisation. Décalaminage. Vitrage automobile. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Mohamed BENAYAD



SAS 2BM TYRES
TYGROO PNEUS HERBLAY
20 Boulevard du Havre 95220 Herblay
☎ 01.39.78.52.70 ✉ 2bm.tyres@gmail.com
Siret : 894 132 554 000 11

Le Secrétaire
Abed MAHDJOUR

